

La politique familiale menacée par la crise

Une allocation « vie chère » permettrait d'aider les familles

La politique familiale fait partie des rares exceptions françaises enviées par nos voisins européens. Ils voient, à juste titre, dans cet héritage du général de Gaulle inspiré par Alfred Sauvy une des causes principales de notre fécondité plus tonique que celle de l'Europe qui est loin d'assurer le renouvellement des générations. Pourtant, il n'y a pas de développement durable sans enfants et pas de croissance sans berceaux. Le Grenelle de l'environnement n'a pas intégré cette composante essentielle du développement durable et la crise économique et financière de 2008 et 2009 conduit à laisser filer les déficits publics.

La question familiale posée dans le rapport du Conseil d'analyse économique au premier ministre (*La Famille, une affaire publique*), Michel Godet, Evelyne Sullerot, La Documentation française, 2005) n'est plus à l'ordre du jour. Les pistes avancées pour compenser la perte de niveau de vie des familles avec enfant, (environ 10 % de moins à l'arrivée de chaque nouvel enfant) sont toujours en jachère.

Citons le versement des allocations familiales dès le premier enfant, quitte à les rendre impossibles, car c'est précisément au deuxième enfant que les femmes renoncent le plus souvent pour des raisons économiques. Autre proposition ignorée faute de courage politique : lutter contre la paupérisation relative des familles avec enfants en tenant compte de la taille des ménages (quotient familial) pour le calcul de la CSG comme on le fait déjà pour l'impôt sur le revenu. Il y a d'autant plus urgence que le montant de la CSG dépasse de 30 % celui de l'impôt sur le revenu.

Il faudrait aussi tenir compte de l'investissement en capital humain réalisé par les familles dans l'éducation de leurs enfants. Cette cotisation jeunesse chère à Jacques Bichot devrait être prise en compte dans le calcul des retraites par répartition. Au travers des cotisations vieillesse

Michel Godet

Professeur de prospective industrielle au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

nous ne faisons que rembourser notre dette vis-à-vis de nos parents. Et ce sont bien les enfants d'aujourd'hui qui paieront les retraites de demain. Il faudrait donc corriger cette injustice : la femme d'ouvrier qui a eu quatre enfants et a cessé de travailler pour les élever verra ses droits à la retraite largement amputés par une carrière écourtée. Sans oublier que la même femme d'ouvrier touchera une faible pension de réversion puisque son mari a une espérance de vie de neuf ans inférieure à celle d'un cadre.

Hélas, dans notre pays, c'est un vrai métier que d'être payé pour s'occuper d'enfants à condition que ce ne soient pas les siens ! Et l'idéal, du point de vue des retraites par répartition, est de ne pas avoir d'enfant et de cotiser au maximum, sans arrêt d'activité, pour des retraites qui seront payées par les enfants des autres. Pourtant les familles qui éduquent leurs enfants font faire d'énormes économies à la société, elles reçoivent en moyenne 5 000 à 6 000 euros par enfant et par an, ce qui ne compense que partiellement le coût de l'enfant.

Alors que le coût de la « non-famille », c'est-à-dire le placement d'enfants dans une famille d'accueil, est trois fois plus élevé, six fois plus pour des structures d'accueil et exorbitant (180 000 euros par an !) pour les jeunes prédélinquants qu'il faut placer dans des centres éducatifs fermés. L'éclatement des familles est peut-être une affaire privée, mais la prise en charge de l'éducation (ou de la non-éducation) des jeunes est certainement une affaire publique.

La politique familiale voulue par le général de Gaulle était déjà régulièrement écornée dans ses aspects universels et horizontaux (transferts au sein de chaque catégorie sociale au bénéfice de ceux qui ont des enfants) par la volonté de renforcer les transferts verticaux pour corriger les inégalités entre catégories sociales. Aujourd'hui, elle est sérieusement menacée par la crise économique et financière qui incite à aider en priorité (ce qui se comprend) les plus démunis.

Mais n'oublions pas avec Antoine Math que « *les mesures pour les pauvres finissent par devenir de pauvres mesures* ». Faute de ressources nouvelles, il est tentant de rogner les dispositifs universels de la politique familiale pour les mettre sous conditions de ressources. Il est normal de prendre aux plus riches pour donner aux plus pauvres, mais il faut le faire aussi au sein

« Les pistes avancées pour compenser la perte de niveau de vie des familles avec enfant sont toujours en jachère »

de chaque catégorie sociale en tenant compte de la charge des familles.

Malgré ou plutôt à cause de son succès auprès des familles, le congé parental est aujourd'hui mis en cause. En le limitant à deux ans, on entend inviter les femmes à reprendre au plus vite le chemin du boulot, comme si la vie quotidienne d'une jeune femme avec un ou plusieurs enfants en bas âge au foyer n'était pas active ! L'idéologie dominante (l'emploi d'abord l'enfant après) conduit à un gaspillage de ressources : une place de crèche revient à 1 200 euros par mois et par enfant à la collectivité.

Ne serait-il pas préférable de permettre aux hommes et aux femmes, qui le dési-

rent, de s'occuper de leurs enfants et de bénéficier d'un salaire et congé parental maintenu à trois ans par enfant quelle que soit la différence d'âge entre les enfants ? Il faudrait encourager les naissances désirées même si elles sont rapprochées. L'on pourrait prendre ce droit à congé parental à la carte et à temps partiel, tout au long de la vie : au moment de l'adolescence des enfants ou pour s'occuper d'un parent âgé en difficulté. Bref c'est toujours la souplesse des dispositifs qui nous inspire. La réussite professionnelle des hommes et des femmes ne devrait pas se faire au détriment de la vie familiale et parentale et réciproquement.

Alors que faire de plus et de mieux à court terme en période de crise ? D'abord faire plus et mieux pour les familles nombreuses qui sont d'ailleurs de moins en moins nombreuses : on compte 1,7 million de familles nombreuses (trois enfants et plus) dont 350 000 familles très nombreuses (quatre enfants et plus) et 200 000 familles monoparentales issues le plus souvent de couples séparés. Leur niveau de vie est de 30 % à 40 % inférieur à celui des couples actifs sans enfants à charge.

Il serait justifié et urgent de leur attribuer une allocation spéciale de vie chère. Ces familles sont souvent d'origines modestes (40 % des familles très nombreuses sont de référence ouvrière et un tiers d'origine immigrée). On ferait ainsi d'une pierre plusieurs coups : la politique familiale profite d'abord aux plus démunis et à l'intégration des enfants d'immigrés. La revalorisation de 3 % des allocations familiales a été présentée par le président Sarkozy comme un « effort » qui donnera « un milliard d'euros de pouvoir d'achat en plus pour les familles ».

En réalité, c'est un simple rattrapage comptable, prévu par les textes, découlant de l'inflation constatée en 2007-2008. Quand cessera-t-on de prendre les Français pour des imbéciles ! ■